

L'EMPLOI

LA MISE AU POINT D'UNE POLITIQUE DE CRÉATION D'EMPLOI—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question d'ordre économique et d'intérêt national extrêmement urgente. Jusqu'à présent, la politique économique suivie par le gouvernement a eu pour principal effet de réduire considérablement le nombre réel d'emplois créés par le secteur privé: 75 p. 100 en un an. Quant au programme d'aide aux localités les plus touchées par les licenciements dans le secteur industriel dont on a annoncé ce matin le lancement, même s'il s'agit d'une bonne nouvelle, il ne permettra de résoudre qu'une part infime des problèmes. C'est pourquoi je propose, appuyé en cela par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de convoquer sur-le-champ une conférence nationale réunissant des représentants du secteur privé, des syndicats et du gouvernement pour qu'ils mettent au point un plan de création d'emplois dont notre pays n'a jamais autant eu besoin.

Mme le Président: Pour être étudiée, une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 45—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Il y a en Alberta 29 centres de santé et, dans l'ensemble du Canada, un nombre considérable de postes de secourisme et de centres de soins infirmiers qui assurent tous des services essentiels, notamment des services d'hygiène préventive et de secourisme ainsi que des services médicaux permanents. Étant donné qu'en vertu de l'article 45 de la loi sur la taxe d'accise ces centres n'ont pas droit à l'exemption de la taxe de vente fédérale dont jouissent les institutions publiques reconnues, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre examine la possibilité de modifier les critères d'admissibilité prévus à l'article 45 de la loi sur la taxe d'accise afin que ces centres soient exemptés de la taxe de vente aussitôt que possible.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IRAN—LA LEVÉE ÉVENTUELLE DES SANCTIONS
ÉCONOMIQUES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la libération imminente des otages américains détenus en Iran. Le premier ministre peut-il faire savoir à la Chambre quand et dans quelles circonstances il a l'intention de lever les sanctions économiques imposées par le gouvernement canadien contre la république islamique d'Iran?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, un accord a bien été conclu entre les gouvernements iranien et américain, mais, à ma connaissance, les otages n'ont pas encore quitté l'aéroport de Téhéran. Comme nous avons dit que les sanctions seraient maintenues tant que l'Iran bafouerait ainsi le droit international, je recommanderai certainement à mes collègues que nous levions les sanctions relativement vite. Contrairement à ce qui se produit dans d'autres pays, cela nécessitera au Canada une mesure législative, car les sanctions ont été imposées au moyen d'une mesure législative. Je crois donc que nous devons voter une loi à la Chambre à cet effet.

M. Clark: Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra bien vérifier tous les éléments de sa réponse afin de s'assurer qu'il n'a commis aucune erreur par inadvertance.

L'IRAN—LA REPRISE ÉVENTUELLE DES RELATIONS
DIPLOMATIQUES NORMALES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, permettez-moi donc de poser au premier ministre une question qui porte sur sa politique. Peut-il me dire dans quelles circonstances et moyennant quelles conditions il se propose, à titre de chef du gouvernement, de reprendre des relations diplomatiques normales avec l'Iran?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne peux vraiment rien ajouter à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà dit. La politique adoptée lors de la prise des otages, tout d'abord par le gouvernement du très honorable représentant et ensuite par le mien, visait à exercer des pressions sur l'Iran en vue de lui faire libérer les otages. Je suis d'avis, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'est aussi à en juger par sa réponse que quand les otages auront été évacués d'Iran—ce qui soit dit en passant n'a pas encore été accompli—il faudra faire des démarches en vue de normaliser aussitôt que possible nos relations avec l'Iran.